



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

RENTRÉE SCOLAIRE 2023

**L'ÉCOLE TOUJOURS
EN QUÊTE DE CONFIANCE**



Photo Pexels

1,75€



LINGUA
HISTOIRE,
LINGUISTIQUE,
GÉNÉTIQUE
P16

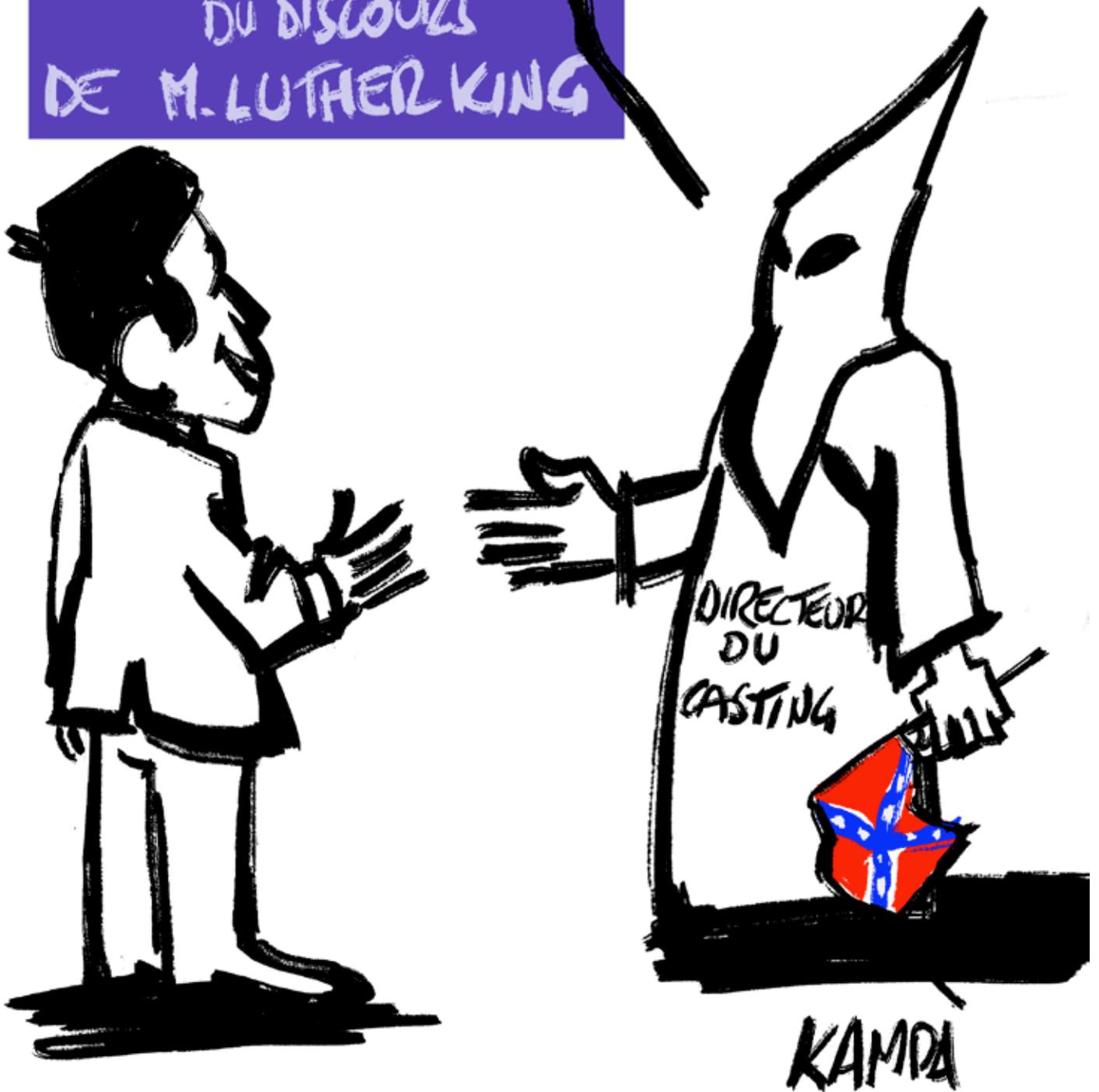
KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
ENVIRONNEMENT P14
AGENDA P15
CARNETS DE BORD P18
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

DÉTENDEZ-VOUS,
M. LE MINISTRE,
ÇA VA BIEN SE PASSER.

CLIP COMMEMORATION
DU DISCOURS
DE M. LUTHER KING



S O M M A I R E À LA UNE

**INTERVIEW FABIEN MINEO
L'ÉCOLE, TOUJOURS
EN QUÊTE DE CONFIANCE**

P5 À 8



OPINIONS

ENVIRONNEMENT **TORTUE CAOUANNE, PONTES EXCEPTIONNELLES**

P4

P14

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P15

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

P16

CARNETS DE BORD

P18

ANNONCES LÉGALES

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU**Fiascu securitariu**

Dopu avè ghjucatu senza publicu u so primu scontru di Liga 2 in casa à u principiu di u mesi d'aostu par via d'una sanzioni liata à u famosu affari «Kenzo», l'ACA aspittava cun ardori a ghjunta di a squadra di Bordeaux pà fà festa incù i so sostenidori. Pà schisà qualsiasi risicu, a prifittura di Corsica avia publicatu trè ghjorni nanzi – solu – un arristatu pà pruibiscia à i fans di i Girondini d'entra in u stadiu François Coty è di stassini vicinu, ma dinò d'acceda à u portu è à l'aeruportu. Una misura chì ùn hà micca impeditu 63 ultrà di Bordeaux di sbarcà in Timizzolu è di pusà in tribuna Poli purtendu par certi maglietti di l'ACA par ùn fassi ricunoscia. Mentri chì a partita si ghjucava dipoi una decina di minuti, issi sostenidori frusteri si sò arritti è missi à cantà, ciò chì ùn hè micca piaciutu sicuramente à certi aiaccini. Tandù, sò nati azzuffi è parechji affari sò stati lampati da a tribuna, sedii frà altru ma dinò una scala. A partita hè stata piantata durante guasgi un'ora da l'arbitru, u tempu di fà vultà u calmu è di caccià i sostenidori di Bordeaux da u stadiu, accumpagnati da i CRS. Comu hè ch'elli sò riisciuti à ficcassi cusì in Timizzolu, com'è s'è nulla ùn fussi? I rinsignamenti tarritorialii di Corsica è di Nouvelle Aquitaine ùn erani micca à capu di u fattu chì iss'ultrà d'uviani ghjunghja in Aiacciu o ch'elli c'erani dighjà dipoi parechji ghjorni par certi? A prifittura di Corsica, chì hà missu assai tempu à publicà un'interdizioni di spiazzamentu chì ùn dicia guasgi micca u so nomu è u so suttu prifettu cuurinatori di a securità, ùn sò micca stati incumpitenti, una volta di più par urganizà un evenimentu spurtivu maiò? Parchì s'ella hè vera chì un club di ballò hè rispunsevuli di a securità nentru à u so stadiu, ùn hè micca u casu nant' à u spaziu publicu. Aspittendu i sfoarenti inchiesti è risposti chjari chì ùn pudariani mai ghjugna, hè l'ACA chì hà pagatu una nota salita. A cummissioni di disciplina di a Liga di Ballò Prufiziunali hà dicitu, di manera cunservatoria, di sarrà u stadiu François Coty aspittendu u risultatu di a struzzioni di issu cartulari chì sarà cumunicatu u 6 di sittembri. U scontru di issu sabbatu u 2 di sittembri contr'à Dunkerque sarà dunqua torna senza publicu. È podassi ch'ellu hè solu u primu d'una longa seria... Senza cascà inde a vittimizazioni pirmanenti, hè troppu faciuli di minà sempri i listessi entità è di piattassi daretu à falsi pratesi pà l'autorità. Torna à Vignale! ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Un peu de tenue! Après l'épisode « tenue correcte exigée » et la mise au ban, en 2020, des crop-tops voire des débardeurs et des jupes et bermudas au dessus du genou, le mot d'ordre à présent est « tenue laïque exigée ». Du moins, une fois encore, pour les filles. L'abaya à l'école, c'est fini, a annoncé Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. À l'origine, cette robe ample répondait à des impératifs climatiques. Et aucun texte religieux en islam n'exige son port. Toutefois, bien que le Conseil français du culte musulman ait dit et redit qu'elle « n'est pas un signe religieux en soi », elle est perçue comme telle. L'annonce du ministre a été diversement commentée. Ainsi, LFI a annoncé le 29 août son intention d'attaquer devant le Conseil d'État une décision jugée « cruelle » et qui, selon son coordinateur Manuel Bompard, risque de « se traduire encore une fois par des discriminations à l'égard des jeunes femmes ». Jamais en retard d'une polémique, la députée écologiste Sandrine Rousseau a dénoncé un « contrôle social sur le corps des femmes et des jeunes filles, toujours ». Mais Gabriel Attal a ratissé large: sa décision recueille l'assentiment aussi bien à l'extrême droite qu'au PC ou au PS. Sur France Inter, la secrétaire générale de la CGT Sophie Binet, ancienne conseillère principale d'éducation, a estimé que dès lors que l'abaya était considérée comme un signe religieux, il faut l'interdire. Non sans prévenir: « Plus on stigmatise une religion, plus on insiste sur tel ou tel signe religieux, plus on assiste à l'augmentation du phénomène ». De plus, elle s'est interrogée sur l'instrumentalisation dudit phénomène à l'occasion d'une rentrée politique. Il est vrai que l'abaya peut dissimuler bien plus que des formes féminines: la réalité de l'augmentation du salaire des profs, la pénurie de moyens matériels et humains dans l'Éducation nationale, la bourde d'Emmanuel Macron sur l'enseignement de l'Histoire, les promesses non tenues d'améliorer la qualité de l'air dans les établissements et même le marronnier sur le bon usage que font les « pauvres » de l'allocation de rentrée. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

Marie Fernet @MarieFernet · 2h
Sur l'abaya, pardon mais 1- j'attends de voir comment on rédige un texte qui passe le contrôle de constit, lolilol ; 2- c'est la course à l'échalote, on interdit l'abaya, les gamines vont mettre des jupes longues noires, on va se retrouver à arbitrer sur l'intentionnalité

François Malaussena @malopedia · 42 min
Au passage : l'une des raisons de cette annonce, c'est de camoufler médiatiquement l'aveu d'échec de Macron sur la date des épreuves du bac. Ils ne font pas des trucs racistes que par conviction, mais aussi par utilité.

Le Parisien @le_Parisien · 2h
Selon une étude de l'Unapei, qui regroupe des associations de personnes handicapées mentales et leurs familles, 23 % des enfants en situation de handicap n'ont « aucune heure de scolarisation » par semaine, à une semaine de la rentrée des classes.

Rachid l'instit @rachidowsky13 · 13h
Quelle est la différence entre une abaya et une robe longue couvrante ? Le distinguo risque de se faire sur la base de l'appartenance religieuse réelle ou supposée de celle qui la porte. Et c'est un gros problème.

France Inter @franceinter · 56 min
La secrétaire générale de la CGT est favorable à l'interdiction de l'abaya dans les établissements scolaires, mais déplore la communication du gouvernement : "Il faut des règles claires. Dès lors que c'est considéré comme un signe religieux, évidemment qu'il faut l'interdire."

Les Répliques @Les_Repliques
Salaires des professeurs, manque de professeurs, classes surchargées et vétustes, accès aux handicapés, plus de moyens à l'école. Rien de tout cela, le nouveau ministre de l'Éducation nationale @GabrielAttal a décidé d'interdire une robe longue : l'abaya. Une mesure qui coutera 0€

Salomé Saqué @salomesaque · 1h
Une polémique pratique pour ne pas parler des 3 000 postes d'enseignants toujours vacants, de l'échec cuisant de la réforme du bac, de l'annonce fallacieuse concernant la hausse des salaires des professeurs, ou encore de la suppression des 1 500 postes d'enseignants à la rentrée.

Waly Dia @WalyDIA · 56 min
C'est quand la polémique sur l'allocation de rentrée et les écrans plats cette année ?

HUMEUR

EN PLEIN FEU

Depuis cet été, la Grèce, Hawaï, l'Italie, l'Algérie, l'Espagne, le Canada brûlent. Les épisodes caniculaires se multiplient. La terre des hommes surchauffe.

La faute au réchauffement climatique pour mieux omettre de désigner le vrai coupable fait de chair et d'os, marchant aveuglément, courant sans cesse, même en pleine chaleur, pour produire et consommer toujours plus. À force de faire bouillonner son cerveau, l'humain oublie qu'il est l'auteur principal de ces conséquences dénoncées ou regrettées: pénurie d'eau, sécheresse, migration climatique, disparition animale et végétale et autres épisodes météorologiques dévastateurs.

On crie « Au feu ! » devant les flammes qui réduisent à néant le travail de vies entières ou l'œuvre d'un milieu naturel qui ne cesse de s'adapter aux caprices des individus. On remercie, on soutient, on rend hommage aux soldats du feu, dorénavant soldats du climat, qui luttent contre ces embrasements naturels ou criminels. On peut aussi chanter « Au feu les pompiers, v'la la maison Santé qui brûle » puisqu'en cette fin été, toujours à feu doux, le personnel hospitalier ne cesse de se consumer. Résignation ou burn-out - « brûlage » en français- dans les services d'urgence.

Et cette rentrée? On l'annonce chaude! En Corse, la Collectivité, prise entre deux feux avec le marché de Délégation de service public aérien Corse-Continent 2024-2027, devra veiller à ce que les futurs résidents devant se rendre sur le continent pour des raisons professionnelles ou médicales ne subissent pas les retards et annulations de vols bien connus d'une compagnie low cost ou que la compagnie insulaire ne soit pas réduite en cendres. À Paris, peut-être après les avoir lui-même allumés -on connaît la chanson- le gouvernement devra économiquement et socialement éteindre de nouveaux feux avec de réelles solutions au-delà de la pluie d'annonces, de concertations, ou de futurs plans.

Ne pas jouer avec le feu et rester vigilant, telle pourrait être la consigne de cette rentrée. Mais entre nous, pas évident qu'ici et là, la douche froide provoquée par la lecture des factures et des tickets de caisse numériques ne suffise à calmer certains esprits déjà trop échauffés. ■ **Dominique PIETRI**

RENTRÉE SCOLAIRE 2023

L'ÉCOLE TOUJOURS EN QUÊTE DE CONFIANCE



Photo DR via Fabien Mineo

Une nouvelle année scolaire attend enseignants comme élèves.

Si le nouveau ministre de l'Éducation nationale a présenté ses grandes lignes, du côté des syndicats insulaires, les attentes sont tout aussi grandes.

Entretien avec Fabien Mineo, secrétaire départemental FSU pour la Haute-Corse.



«Quand on veut être un bon ministre, il faut consulter la base, c'est-à-dire les enseignants qui se frottent à la réalité du terrain. Et nous voyons une déconnexion de plus en plus grande.»

En tant que syndicaliste, quel est votre point de vue sur cette rentrée ?

Il y a de l'attente par rapport à la nomination d'un nouveau ministre. On se dit que cela ne pourrait pas être pire que les deux précédents. Maintenant, si c'est encore du macronisme, si nous sommes encore sur la même gestion de l'Education nationale, si rien ne change, nous avons de quoi être inquiets. Pour preuve, la grosse problématique du recrutement qui, pour l'instant, ne touche pas encore la Corse. Aujourd'hui, c'est un métier mal payé, déconsidéré, qui peine à recruter alors qu'avant on se battait pour être enseignant, avec des vacances, la sécurité de l'emploi. Aujourd'hui, on voit bien que le métier a tellement changé et que les conditions de travail sont tellement mauvaises que plus personne n'a envie d'être professeur.

Malgré la valse des ministres, toujours pas de solution en vue, selon vous ?

Jean-Michel Blanquer avait voulu signer un pacte qui s'appelait «l'école de la confiance», force est de constater que de la confiance il n'y en a plus. Les commissions paritaires ont été démantelées. Il y a vraiment une défiance de la part des enseignants. Une fatigue et une usure qui se ressentent de plus en plus.

Gabriel Attal a présenté sa feuille de route, après qu'Emmanuel Macron soit longuement intervenu sur la question pour rappeler l'importance des fondamentaux. Quel est votre sentiment ?

Sur le retour aux fondamentaux, cela fait longtemps que nous avons axé le programme des enseignants sur «savoir lire, écrire et compter». Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. On ne va pas être trop dur... Mais il y a quelque chose qui déborde dans l'Education nationale, c'est le harcèlement scolaire. Il a été promis de mettre le paquet là-dessus. Il va falloir qu'on y mette des moyens. Maintenant, si nous sommes encore dans une coquille vide et que le gouvernement veut nous faire

croire qu'il a fourni des efforts au niveau des salaires, nous sommes totalement dans un système sarkozyste qui consiste à proposer de travailler plus pour gagner plus. L'augmentation qu'il y a eu est de 100 euros par mois. Pour le reste, pour gagner plus, il faut faire des heures supplémentaires comme des remplacements de courte durée, de la prise en charge d'élèves en difficulté. Or il y a beaucoup d'heures qui ne sont pas comptabilisées, comme les préparations, les corrections, les réunions.

Le niveau qui baisse, est-ce un mythe ou une réalité ?

Le niveau baisse, mais pourquoi ? Parce que l'ascenseur social que représente l'Education nationale est en panne. Ensuite, une des bonnes actions de Macron, dans les REP et REP + *, c'était de faire fonctionner les classes de CP et CE1 à 12 élèves. Le nœud gordien, il est là. Si nous voulons être à l'écoute et faire progresser les élèves qui sont le plus en difficulté, il faut avoir des classes qui ne sont pas surchargées. On ne fait pas un bon travail avec des classes qui comptent 30 ou 32 élèves. Comment voulez-vous faire participer les élèves avec ces effectifs ?

Cette rentrée est aussi marquée par l'annonce de la fin des épreuves anticipées du baccalauréat, pour un retour en juin. Ces changements récurrents ne nuisent-ils pas, aussi ?

Tout à fait. On voit qu'on veut réinventer le bac. Or il se suffit à lui-même, même si aujourd'hui il a perdu de son niveau puisqu'on le donne à près de 90 % des élèves. Mais à chaque fois, un ministre veut laisser son nom dans l'histoire en essayant de modifier ce qui existait déjà. On peut modifier, il ne faut pas être contre car la société évolue, il ne faut pas être réfractaire. Mais quand on veut être un bon ministre, il faut consulter la base, c'est-à-dire les enseignants qui se frottent à la réalité du terrain. Et nous voyons une déconnexion de plus en plus grande.



Photo ICN · EP

«Nous sommes face à une problématique de chaleur et d'établissements qui ne sont, pour la plupart, pas équipés en climatisation.»

La polémique de cette rentrée scolaire, c'est aussi l'interdiction de l'abaya. L'Education nationale et les vêtements -religieux ou non d'ailleurs- c'est un peu un feuilleton sans fin. Il est question d'imposer le port d'un uniforme. N'est-ce pas un moyen d'éclipser les autres problématiques?

J'ai un seul point d'accord avec le ministre, quand on vient à l'école, personne n'a à savoir de quelle religion nous sommes. La religion, c'est quelque chose de personnel. Nous n'avons pas besoin de réviser la loi sur la laïcité de 1905, elle se suffit à elle-même, tout est dedans. Je n'ai pas de position arrêtée sur l'uniforme, mais cela peut être une solution afin d'harmoniser les choses. Il n'y a pas que les signes religieux, mais aussi les signes extérieurs de richesse. Cela pourrait aplanir certaines tensions. Là-dessus, il y a un travail à faire. Mais effectivement, on peut dire qu'en parlant de ça, on ne parle pas du reste et des vrais problèmes de l'école qui est aujourd'hui le réceptacle des problèmes de la société.

Il y a aussi de la part du Président de la République l'envie de toucher au temps scolaire, partir plus tard, rentrer plus tôt.

Emanuel Macron n'a rien inventé. Il a enfoncé une porte ouverte puisqu'il existe déjà, durant les vacances de Pâques et avant la rentrée, des stages de remise à niveau qui permettent aux enseignants et aux élèves volontaires de faire une remise à jour et de rentrer avant la date de la rentrée. Ensuite, par rapport à la problématique, en Corse, nous la FSU nous proposons complètement l'inverse. Nous sommes face à une problématique de chaleur et d'établissements qui ne sont, pour la plupart, pas équipés en climatisation. Aujourd'hui, une année scolaire c'est 144 jours, une journée de classe c'est 6 heures. Ce que nous proposons, et cela nous a été refusé, mais ça existe, c'est d'avoir une journée non pas de 6 heures mais de 6h30. Cette demi-heure en plus permet de faire une année scolaire sur 133 jours. On récupère

11 jours. Ça nous permettrait de régler le problème de cette semaine avant le 8 septembre, puisqu'on sait très bien que beaucoup d'organisations de parents d'élèves réclament une rentrée plus tardive. Et je ne me base pas sur la fête religieuse de la Nativité de la Vierge, mais plutôt sur les conditions météo qui font qu'il est très difficile fin juin de continuer. Contrairement aux collèges et aux lycées, où l'on organise brevet et bac, dans les écoles si on est ouvert jusqu'au 8 juillet, on a les enfants jusqu'au 8 juillet et tant mieux, je dirais. Après, il faut adapter le calendrier scolaire pour le faire sur 133 jours. Il ne faut pas oublier que 50 % des enfants dans la région bastiaise fréquentent la garderie matin et soir et mangent à la cantine. Imaginez ces 10 heures d'amplitude horaire, qui ne sont pas que de l'enseignement mais de la présence à l'école. Il y a peu de parents qui passent autant de temps sur leur lieux de travail. Si on adaptait le rythme en faisant 15 minutes le matin et 15 minutes l'après-midi, ça permettrait de réduire le nombre de jours dans l'année et ce serait profitable, si on les mettait au bon endroit. Concernant le calendrier scolaire, celui de la Corse est présenté comme une 4^e zone car on rentre plus tard et les vacances ne sont pas les mêmes, notamment au printemps. Et effectivement c'est le moins mauvais des calendriers scolaires que l'on peut faire. On voit que si l'on travaille sur le rythme scolaire, on peut faire progresser les choses

En Corse, par le passé, se posaient surtout des problématiques liées aux remplacements des enseignants. Est-ce réglé?

Non, la problématique du remplacement n'est pas réglée. Mais malgré la politique nationale, il faut le reconnaître, que ce soit au niveau du rectorat ou des inspections d'académie, il y a quand même une écoute et même une défense des intérêts de l'académie. Pour preuve les négociations qui se sont faites par le biais du recteur sur les étudiants reçus au Capes. Une partie d'entre eux sont condamnés à partir sur le continent.



Illustration AvianVlad • Pixabay

+11,3%

Une enquête de la Confédération syndicale des familles (CSF) parue le mercredi 16 août montre que l'inflation entraîne une augmentation de 11,3% du coût des fournitures scolaires par rapport à la rentrée 2022 ■

REPÈRES

«Beaucoup ont attendu le versement des primes pour faire les courses. On voit qu'il y a une précarité et elle est plus prégnante chez nous que sur le continent.»

On peut récupérer une partie de ces personnes via les affectations à titre provisoire. Et cette année le rectorat est allé chercher avec les dents un maximum de personnes. Il faut lui rendre grâce, y a eu des négociations âpres avec le ministère. Sur le dialogue social, les deux inspecteurs d'académie sont à l'écoute des organisations syndicales et essaient d'avoir un dialogue de gestion. En respectant évidemment ce qu'on leur demande en haut lieu. C'est-à-dire d'avoir de la distance avec les organisations syndicales.

Peut-on parler de rentrée apaisée?

Je pense que nous allons aborder les ajustements de la carte scolaire de façon sereine. Même si sur la table, il y a trois écoles qui sont dans le collimateur. Mais je sais que l'inspecteur d'académie de la Haute-Corse sera dans le dialogue. Cela étant, il y a aussi une autre inquiétude qui se fait jour, qui est celle de l'accueil des enfants handicapés dans les écoles. On risque d'avoir des classes Ulis surchargées**. On espère en sortir par le haut, là aussi.

La rentrée scolaire est aussi marquée cette année par une forte inflation et des ménages qui restreignent leurs dépenses sur plusieurs postes. Cela peut-il peser sur l'apprentissage?

Cela pèse de la maternelle à l'université. Nous voyons que plus on progresse, plus les demandes sont fortes en matière de matériel scolaire. Même si nous avons eu une revalorisation de la prime de rentrée scolaire, peu de gens la touchent. Et c'est très difficile avec certains coûts qui ont augmenté jusqu'à 15 %. Beaucoup ont attendu le versement des primes pour faire les courses. On voit qu'il y a une précarité et elle est plus prégnante chez nous que sur le continent.

Des aides sont également apportées par les communes, cela dit.

Oui, mais de façon inégalitaire, selon les budgets des communes ou encore la volonté de prioriser l'éducation. En fonction des communes, l'aide peut aller du simple au double. Quand on discute entre collègues, les dotations par enfant peuvent être vraiment différentes.

Quelle place pour l'éducation, selon vous, dans le processus d'évolution institutionnelle de la Corse?

C'est une excellente question. Il y a une chose qui me dérange, en tout cas pour l'organisation syndicale que je représente. Et ça a été dit à l'Exécutif de Corse. L'Éducation nationale en Corse c'est autant de personnel que la CDC. Aujourd'hui la volonté de la région, c'est que l'Éducation nationale devienne une fonction publique territoriale. Nous sommes ouverts au dialogue, sur le calendrier, sur les compétences et même sur les programmes, mais nous avons un statut de fonctionnaires d'état. Les gens que je représente à la FSU veulent garder leur statut, même s'il n'est pas parfait. Nous ne sommes que peu ou pas soumis au diktat du politique, mais nous savons qu'à un moment donné, en basculant vers une gestion territoriale des enseignants, on risque d'avoir cette problématique à gérer et nous n'en voulons pas. C'est le problème principal aujourd'hui dans nos discussions. Sur cette problématique liée à l'évolution institutionnelle, on nous dit que nous serons plus libres. Mais personne ne nous montre comment nous allons avoir un meilleur salaire ou encore de meilleures conditions de travail. ■ **Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI**

*REP et REP + : réseaux d'éducation prioritaires.

**Ulis : Unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositif qui permet la scolarisation d'élèves en situation de handicap au sein d'établissements scolaires ordinaires.



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01



SCEA SANTINI

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 730300 Euros
Siège social : n°4989
Rte de la Canonica
Plaine de Lucciana - 20290 Lucciana

AVIS DE CONSTITUTION

SCEA SANTINI, Société Civile d'exploitation Agricole, au capital de 730300 €, dont le siège social est situé à n°4989, Rte de la Canonica, Plaine de Lucciana, 20290 Lucciana

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1 Juin 2023.

Il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : SCEA SANTINI.
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Capital : 730300

Siège : n°4989, Rte de la Canonica, Plaine de Lucciana, 20290 Lucciana
Objet : Toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports :

- apports en numéraire : 21900 €
- apports en nature : 708400 €

SANTINI Paul André, n°4989, Rte de la Canonica, Plaine de Lucciana, 20290 LUCCIANA a fait apport de un ensemble de matériels agricoles ledit apport évalué pour une somme de 708400 €, Gérant : SANTINI Paul André, n°4989, Rte de la Canonica, Plaine de Lucciana, 20290 LUCCIANA a été désigné comme gérant statutairement pour une durée de 99 ans.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : Cession de parts soumise à agrément.

SANTINI Paul André, un des fondateurs.



N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une EURL dénommée Elise Dubettier Consulting Capital : 1000€
Siège social : Chiosu Novu, 20220 Sant Antonino
Objet : Conseil et accompagnement à destination des professionnels et des particuliers notamment dans le domaine de la communication; Gestion de projets et création de tout contenu sur tout support ; Activité de photographe, réalisation de vidéos ; Formation non réglementée dans les domaines précités
Gérant : Dubettier-Grenier Elise, Chiosu Novu, 20220 Sant Antonino
Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS Bastia.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 31/07/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LES P'TITS BLDULES
Siège social : 16 Boulevard Paoli 20200 BASTIA

Objet social : Commerce de détail de livres neufs ou d'occasion, d'articles de papeterie, de jeux et de jouets et d'autres objets des arts créatifs, cadeaux, matériels pédagogiques, salon de thé.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Mme Valérie, Sylvie MOREL, demeurant Résidence Pietra Serena, Bâtiment A, Route du Fort de Toga, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, Immatriculation de la Société au RCS de BASTIA

Pour avis,
La Gérance

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 04

RIVIERE DU CAVU

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.500,00 euros

Siège social :

Lieudit Fiorino, Zonza, 20144 SAINTE
LUCIE DE PORTO VECCHIO
495 340 796 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2023, la collectivité des associés a :

- Pris acte de la démission de Monsieur Cedric, Jean-Luc COEFFE de ses fonctions de gérant, et la nomination de Monsieur Jean - José CORONA en remplacement de celui - ci,

- Décidé l'extension de l'objet social aux activités d'hébergement et camping, et par conséquent la modification de l'article 2 des statuts,

- Décidé la réduction du capital social d'une somme de 300,00 euros, pour porter celui-ci de 1.500,00 euros à 1.200,00 euros, par voie de rachat et d'annulation par la société de 300 parts sociales, et par conséquent la modification des articles 6, 7 et 8 des statuts,

Pour avis,
La Gérance

N° 05



OFFICE NOTARIAL DE BORGIO, Maître Pierre GABRIELLI, Notaire - Officier Public Ministériel,

Associé au sein de la Société
par Actions Simplifiée dénommée

« JURIS NOTAIRE CONSULTING
OFFICE NOTARIAL DE BORGIO »

Titulaire d'un office notarial
à BORGIO (Haute-Corse),

Avenue de Borgo,
Domaine du Levant III, Bâtiment C.

AVIS DE MODIFICATION

Suivant acte reçu par Maître Pierre GABRIELLI, Notaire - Officier Public Ministériel, associé au sein de la Société par actions simplifiée dénommée « JURIS NOTAIRE CONSULTING - OFFICE NOTARIAL DE BORGIO » titulaire d'un Office Notarial à BORGIO (20290), Avenue de Borgo, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 4 août 2023, contenant donation-partage d'actions, la société suivante a été modifiée, savoir :

« Société dénommée SPARGOLATO, société par actions simplifiée au capital de 880.000€ ayant son siège social à GHISONACCIA [20240] Chez Jean Mondange, Saint Antoine lieudit Spargolato, identifiée au SIREN sous le numéro 495202152 et immatriculée au RCS de BASTIA.

Par suite de la donation-partage reçu par Maître Pierre GABRIELLI notaire à BORGIO le 4 août 2023, il a été pris acte de la nomination de Madame Laura MONDANGE demeurant à GHISONACCIA [20240] Saint Antoine, en qualité de nouveau Président à compter du 4 août 2023 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean MONDANGE, Président démissionnaire.

Par suite de la donation-partage reçu par Maître Pierre GABRIELLI notaire à BORGIO le 4 août 2023, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Andria MONDANGE demeurant à GHISONACCIA [20240] Saint Antoine, en qualité de nouveau Directeur Général à compter du 4 août 2023 pour une durée illimitée.
Mention sera faite au Registre du Commerce de Bastia.

Pour avis, Le notaire

N° 06

LE CAPORAL

Société en nom collectif

au capital de 1 000 euros

Siège social : 7 avenue Napoléon III
20110 PROPRIANO

921 741 021 RCS AJACCIO-20090

Suivant délibération du 28/08/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social comme suit: « L'exploitation d'un commerce de presse, livres, jeux, papeterie, bimboloterie, loterie, photos, photocopies, cadeaux, souvenirs, carteries, jeux de la Française des jeux, piles, articles pour fumeurs et articles de plage, auquel est associé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local. La société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités. » L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
La Gérance

N° 07

LOCSAMAT

Société à responsabilité limitée

Au capital de 50 000 euros

Siège social : Route de Sotta

20137 PORTO VECCHIO

479 815 698 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 août 2023, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Dominique-François MARCELLI à compter de ce jour, et ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis,
La Gérance

N° 08



CENTRE AUTO GIROLAMI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 9000 euros

Siège social : RN 198, Ld Valandella

20213 Castellare Di Casinca

750 947 368

Aux termes d'une délibération en date du 21 juillet 2023, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée CENTRE AUTO GIROLAMI a décidé de modifier les articles 12 et 15 des statuts. Le reste sans changement.

Pour avis,
La Gérance

N° 09

RENT

Société à responsabilité limitée

Au capital de 31.000 euros

Siège social : Route de Sotta

20137 PORTO VECCHIO

790 161 269 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 10 août 2023, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Dominique-François MARCELLI de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis,
La Gérance

N° 10

LA GELAT DU PORT

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 Euros

Siege social : 17, Rue des Glacis,

20000 AJACCIO

953 700 903 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 11.07.2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Gérard, Patrice MARCELLI-CAPRIOLI, de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour, le 11.07.2023, et a nommé en remplacement Monsieur Dominique, Charles, François LAORENZI, demeurant 512, Boulevard Marie Jeanne BOZZI, 20166 GROSSETO PRUGNA.

Pour avis,
La Présidence

MODIFICATION CAPITAL

N° 11

socotri

SOCIETE MARTINEZ AUTOMOBILES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Porté à 80.000 euros
Siège social : Ld Alta Di Bevinco
20620 Biguglia
534088000 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Mixte réunie en date du 30 juin 2023 a décidé d'augmenter le capital social de 60.000 euros par l'incorporation directe de compte courant d'associé, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à vingt mille [20.000 euros]

Il est divisé en deux cents [200] actions ordinaires d'une valeur nominale de cent [100] euros chacune.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros [80.000 euros]

Il est divisé en huit cents [800] actions ordinaires d'une valeur nominale de cent [100] euros chacune.

Pour avis, Le Président.

N° 12

SELARL DIVE STEPHANIE

SELARL au capital de 1008 €
Siège social :
Parc d'Activités Mezzavia 2,
T22, Lieu-dit Stagnacchi
20167 Mezzavia
RCS d'Ajaccio n° 913 031 092

En date du 09/08/2023, l'associé unique a décidé à compter du 11/09/2023 d'augmenter le capital social de 31.992 € par Apport en nature en le portant de 1008 € à 33.000 €.

Article 6 et article 7 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 13

AMAMA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 002 euros
Siège social : VILLAGE DE LAMA
20218 LAMA 494 408 149 RCS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/10/2021 le capital social a été réduit d'une somme de 6 000 euros, pour être ramené de 10 002 euros à 4 002 euros par rachat et annulation de 2 000 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à dix mille deux euros [10 002 euros]." Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à quatre mille deux euros [4 002 euros]."

Pour avis La Gérance

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 14

AECN
AUDIT EXPERTISE COMPTABLE
2 Boulevard Félix
VIGNONNE

Dénomination : SUNNY'S BEIGNETS.

Forme : EURL.

Capital social : 1000 euros.
Siège social : Les Collines
Résidence les Aspholdeles
Apparement 306 - Bâtiment B
20260 Calvi.
884015322 RCS de Bastia.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 17 août 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 17 août 2023, de transférer le siège social à 7, Boulevard Wilson, 20260 CALVI.

Mention sera portée au RCS de Bastia.

DISSOLUTION ANTICIPEE

N° 15

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2023 de la SAS REGARD DU CAP au capital de 1000 euros dont le siège social est sis Immeuble Le Prado - Bât A - 2ème étage à BASTIA [20600] et immatriculée au RCS BASTIA sous le 892 096 520, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 30 Juin 2023, nommé en qualité de liquidateur Madame Gaelle OLLIVIER demeurant Immeuble Le Prado - Bât A - 2ème étage à BASTIA [20600] et fixé le siège de la liquidation Immeuble Le Prado - Bât A - 2ème étage à BASTIA [20600].

Pour avis,

N° 16

Coopérative Agricole Céréalière de Vadina

SCA à capital variable

Siège : Vadina - 20240 Ghisonaccia
SIREN 301 193 124
Agrément n° 20/17

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 31 juillet 2023, a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable.

Mme Laure PAOLI a été nommé liquidateur. L'assemblée lui confère les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux attribués à l'assemblée générale, pour réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le lieu où la correspondance et les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés est fixé au siège social de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 17

SCI LA RENOMMEE

Au capital de 540 €uros
Siège social : Lieu-dit Porcili
Hameau de Pevani
20111 - CALCATOGGIO
SIREN : 789714540

AVIS DE DISSOLUTION

Le procès-verbal du 31 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la société, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L.237-1 à 237-12 du code de commerce.

Elle a nommé en qualité de liquidateur de la société : Monsieur Philippe LEJEUNE Lieu-dit Porcili Hameau de Pevani 20111 CALCATOGGIO.

Et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale, pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège social de la liquidation sera situé à l'adresse du siège social de la société : Lieu-dit Porcili Hameau de Pevani 20111 CALCATOGGIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis

CLOTURE LIQUIDATION

N° 18

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 30 Juillet 2023, l'assemblée générale de la Société d'Exploitation le Mathurin, société à responsabilité limitée au capital de 8000 euros, immatriculée sous le numéro 435 180 195 000 16 au RCS de Bastia, dont le siège est au Place de la Poste, 20217 Saint-Florent a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Serge Thierry Torgmant de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 19

SUPER 8

808 895 981 RCS Bastia
SARL en liquidation
Au capital de 7000 €
Siège de la liquidation :

47, Route du Nino

Les Hauts de Rasignani, 20290 Borgo

L'assemblée générale du 31 Janvier 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M Gabriel POU-MEROL de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 20

POOL HOUSE DU GOLF

753 105 857 RCS Bastia
SARL en liquidation
Au capital de 500 €
Siège de la liquidation :
Les Arcades - 20217 Saint-Florent

L'assemblée générale du 31 Janvier 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Franck NEGRI de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 21

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale en date du 15 décembre 2022, des associés de la S.C.I. LES FILLES dont le siège social est à Taglio Rosso Impiaza Zonza 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO, RCS AJACCIO n° 809 222 383, a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur et constaté la clôture définitive de la liquidation de la société.

Les comptes du liquidateur seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis.
Le liquidateur

 **DEPOSEZ
vos annonces :**
al-informateurcorse@orange.fr

CHANGEMENT GERANT

N° 22

EARL DOMAINE SAN MICHELE

Au capital de 550.000 €
Siège social : Capanelli
20100 Sartène
RCS Ajaccio D 353 133 796

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 Août 2023, les associés ont notamment :

- Constaté la démission de Madame Bénédicte Phelip de ses fonctions de gérante à effet du 31.08.2023

- Nommé en qualité de gérant Monsieur Jean -Paul Phelip sans limitation de durée.

En conséquence l'article 10 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

La société est gérée par Madame Bénédicte LANNE qui engage la société par les actes entrant dans l'objet social.

Elle peut constituer des mandataires pour un ou plusieurs objets déterminés.

Nouvelle mention :

La société est gérée par Monsieur Jean Paul Phelip qui engage la société par les actes entrant dans l'objet social. Il peut constituer des mandataires pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis

N° 23



NOTAMAR
MOULIN-IMBERT-ROYER
 NOTAIRES ASSOCIÉS
FREDRICH-GUIGUES
 NOTAIRE
 17, avenue Draïo de la Mar
 13620 CARRY-LE-ROUET

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION -

Article 1007 du Code civil
 Article 1378-1 Code de procédure civile
 Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 juillet 1997, Madame Marie Rose MONDOLONI, en son vivant retraitée, demeurant à PROPRIANO [20110] 10 rue Général de Gaulle. Née à BELVEDERE-CAMPOMORO [20110], le 17 mai 1917. Célibataire. Décédée à BELVEDERE-CAMPOMORO [20110] (FRANCE) le 4 juillet 2002. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Rémy ROYER, Notaire Associé de la SELARL NOTAMAR, titulaire d'un Office Notarial à CARRY LE ROUET [13620], 17 Avenue Draïo de la mar, le 22 août 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me ROYER, notaire à CARRY LE ROUET, référence CRPCEN : 13096, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



**DERNIERES
 MINUTES**

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 24 août 2023, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FDI

Forme : Société par actions simplifiée

Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 BASTIA

Capital social : 1.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Objet : L'achat, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, leur entretien, leur réparation et leur modification ;

L'exploitation directe ou indirecte, l'achat, la vente de tous fonds de commerce de distribution de produits de consommation alimentaire ou non ;

La prise d'intérêt de toutes valeurs mobilières ou droits sociaux de toutes sociétés, tant en France qu'à l'étranger ;

L'assistance technique, commerciale et administrative dans les domaines d'activité se rattachant à l'objet social.

Admission aux associés et droits de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont soumises aux procédures de préemption et d'agrément

Président de la société : Hadrien DEVICHI LEHIDEUX, né le 14 mars 1992 à Aix en Provence, domicilié à Bastia [20200]

2189 route supérieure de Cardo

Immatriculation : au R.C.S. de BASTIA.

Pour avis, Le Président

**FIN
 LOCATION GERANCE**

N° 25

AVIS

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à BASTIA du 1er Août 2022 par : Madame VENTURINI Emilienne Veuve VELA [Siren 312 897 689] à Monsieur Julien, Romain AGOSTINI [Siren 918 767 070] d'un fonds de commerce de Glacier, Snack, débit de boissons IVème catégorie, à l'enseigne "SNACK IMPERIAL" et sis Route Impériale - Immeuble Saint Joseph sur la commune de BASTIA [20600], a pris fin par résiliation amiable le 31 Janvier 2023.

Pour avis,

N° 26



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525.

Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la restauration de la tour génoise de Capu Neru (inscrite MH) sur la commune de Coti Chjavari

Numéro de référence : 2023-8DP-0187

Date limite de remise des offres : Lundi 25 septembre 2023 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/08/2023

**AVIS
 RECTIFICATIF**

N° 27

Additif à l'annonce n° 127
 du n° 6986/6987
 des 14 et 21 juillet 2023

« Corrélativement, le contrat de location-gérance du fonds de commerce consenti par Monsieur Paul- Marie BEVERAGGI à la société ENTREPRISE PAUL BEVERAGGI a pris fin le même jour »



Attention, changement adresse

« L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE »

**vous accueillera désormais
 à sa nouvelle adresse**

à 114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo - BASTIA 20600

**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

AVIS D'ATTRIBUTION

Appel d'offres ouvert

Montant supérieur au seuil de 140 000€HT
CCIC/DG/2023.033

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44 -

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44 -

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Objet de l'accord cadre :

L'accord cadre concerne les prestations de service de maintenance et d'entretien des installations thermiques et aérauliques de l'Hôtel Consulaire.

Durée de l'Accord Cadre :

L'accord cadre est passé pour une durée de 48 mois non-renouvelables à compter de la date de notification.

Lieux de livraison : Hôtel Consulaire

Nomenclature Européenne CPV :

50720000-8 / Services de réparation et d'entretien de chauffage central

50730000-1 / Services de réparation et d'entretien de groupes réfrigération

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'assurer la conduite, la surveillance technique, l'entretien et la maintenance des installations de chauffage, de climatisation et de ventilation du Palais Consulaire.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique car son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert- définie par les articles L.1 à L.6, et R.2113-1, R.2124-2.1° ; R.2161-3.2°, R.2161-4, R.2161-5, R.2162-2 al.2, R.2162-4 - 1°, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.1 du Code de la Commande Publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un montant minimum annuel et un montant maximum annuel, conformément à l'article R.2162-4.1° du Code de la Commande Publique.

- Montant minimum annuel de 7 000€ HT
- Montant maximum annuel de 70 000€HT

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

=> Le prix des prestations [50%] apprécié à l'aune :

- o Le coût de la maintenance annuelle,
- o Le coût horaire de la main d'œuvre
- o Le taux de frais de gestion applicable au prix des fournitures

=> La valeur technique [30%] appréciée à l'aune de :

- o La méthodologie proposée pour la réalisation des prestations

=> Le délai d'intervention [20%]

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 10 mai 2023.

Nombre de candidature reçue : 02 Nombre d'offre reçue : 02

Nom et adresse de l'attributaire :

Société CORSE ENTRETIEN CHAUFFAGE CLIMATISATION (CECC)
Immeuble le Bearn
Avenue de la Libération
20600 BASTIA

Date de notification de l'accord cadre : Le 31 juillet 2023

Prix de l'accord cadre :

Pour un montant minimum de 7 000€HT et pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix contractualisé.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44

Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse [Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tél : 04 95 54 44 44] - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-

Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr :

- D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

- D'un référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi au JOUE, le 29 août 2023

Date d'envoi du présent avis : le 29 août 2023

**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

AVIS RECTIFICATIF

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Rue Adolphe Landry - CS.10210 - 20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)
Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :

Marché n°2023-AOO-034 : « Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi Acquisition d'un moyen de mise à terre permanent sur l'aire de carénage pour les bateaux de pêche »

Procédure de passation : Appel d'Offres ouvert

Date limite de réception des offres : 27 Septembre 2023 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n° 23-105477 du 25/07/2023 et son avis rectificatif n°23-117677 du 22/08/2023

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 22/08/2023.

**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Rue Adolphe Landry - CS.10210 20293 - Bastia Cedex
Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)
Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :

Marché n°2023-AOO-038 : « Maintenance préventive curative et entretien des mâts d'éclairage grande hauteur des Ports de Commerce de Corse du Sud Ajaccio, Propriano, Porto Vecchio, Bonifacio- suite à procédure infructueuse »

Procédure de passation : Appel d'Offres Ouvert

Critères d'attribution

Prix : 70%
Valeur technique : 30%

Date limite de réception des offres : 02 Octobre 2023 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n°23-1119757 du 29/08/2023.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 29/08/2023



LYALI BEAUTE

Route Impériale - Bât 3 - 20600 Bastia

Tel : 04.95.32.31.87



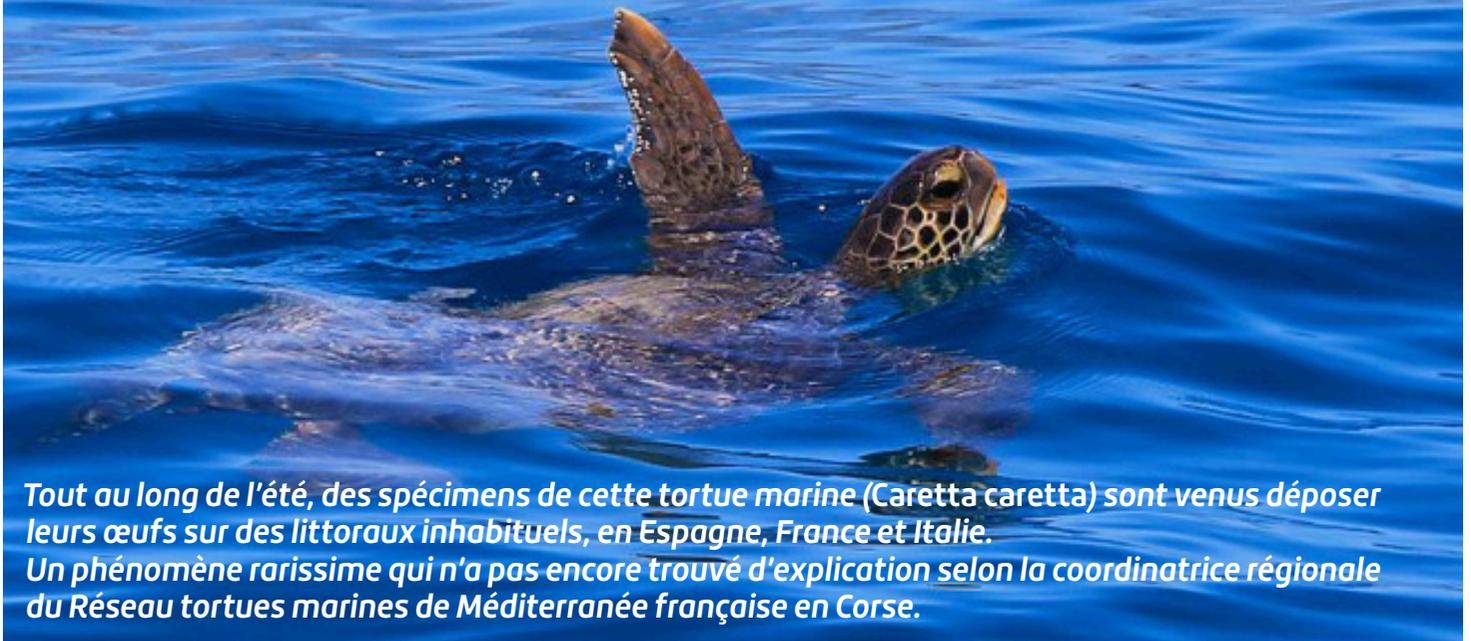
- Soins du visage
- Epilation
- Manucure

- Beauté des Pieds
- Maquillage
- Teinture des Sourcils



TORTUES CAOUANNES

PONTES « EXCEPTIONNELLES » AU NORD DE LA MÉDITERRANÉE



Tout au long de l'été, des spécimens de cette tortue marine (*Caretta caretta*) sont venus déposer leurs œufs sur des littoraux inhabituels, en Espagne, France et Italie. Un phénomène rarissime qui n'a pas encore trouvé d'explication selon la coordinatrice régionale du Réseau tortues marines de Méditerranée française en Corse.

Photo association Cari

Des « chiffres incroyables » ont été relevés au fil de l'été « sur tout le pourtour méditerranéen » pour le plus grand bonheur des amoureux de ces reptiles fascinants. Des plages de Catalogne à celles d'Italie, en passant la Côte d'Azur et même Pietracorbara et Ajaccio, des tortues caouannes ont choisi des littoraux inhabituels pour venir y déposer leurs œufs. Un phénomène rarissime pour cette espèce plus habituée aux sables grecs, turcs ou chypriotes. « C'est vraiment une année exceptionnelle pour cette partie de la Méditerranée », sourit Cathy Cesarini, présidente l'association Cétacés association recherche insulaire (Cari) et coordinatrice régionale du Réseau tortues marines de Méditerranée française en Corse (RTMMF). « On en est à plus d'une dizaine de pontes sur le continent et en Espagne et à plus de 200 en Italie. Et à mon avis, il y en a forcément eu plus. Ces deux pontes ont été vues par des témoins, mais il est fort possible qu'il y en ait eu beaucoup plus car les tortues viennent pondre la nuit et il n'y a pas forcément des gens sur les plages à ce moment-là. Peut-être que l'on verra bientôt des petites tortues qui émergent des nids que l'on n'a pas découverts », dit-elle en rappelant que le dernier nid avéré de tortue caouanne en Corse avait justement été observé à l'éclosion, il y a 5 ans, du côté de Ghisonaccia. Ces pontes exceptionnelles sont donc « une bonne nouvelle » pour la spécialiste qui se refuse à tirer des conclusions hâtives. « On ne sait pas encore pourquoi cela se produit », se borne-t-elle à dire, même si d'aucuns avancent déjà comme explications une modification des courants marins, les résultats des efforts de protection entrepris depuis plusieurs années ou les effets du changement climatique qui pousseraient ces tortues marines à migrer plus au Nord que d'habitude. « Il va falloir voir avec le recul s'il y a eu moins de pontes en Grèce ou en Turquie et que cela aurait été reporté vers nos côtes », soulève Cathy Cesarini pour sa part. En outre, elle invite aussi à observer le cycle de reproduction des tortues caouannes, qui ne sont matures sexuellement qu'aux alentours de 40 ans, et qui reviendraient pondre dans la zone où elles sont nées à ce moment-là. C'est d'ailleurs le seul moment où cet animal quitte la mer au cours de son existence encore mal connue.

« Entre le moment où les petites tortues vont rejoindre la mer, et le moment où on va voir les juvéniles qui ont une circonférence de 30 à 40 cm de carapace, on ne sait rien. Il y a encore tellement de choses à découvrir ! », lance ainsi avec enthousiasme la présidente de l'association Cari. Ce que l'on sait avec certitude c'est qu'une fois la maturité sexuelle atteinte, lors d'une saison de reproduction qui s'étend entre mai et août, les femelles gagnent donc le sable environ tous les 15 jours pour y déposer une centaine d'œufs par passage. Des œufs qui n'éclosent pas avant 40 à 60 jours. Or durant cette période, beaucoup seront malheureusement détruits. D'où l'intérêt de mettre en place des mesures pour préserver les nids dont la présence a été actée avec certitude. « Le but est de les protéger des prédateurs volontaires comme les chiens ou les renards, mais aussi involontaires comme des enfants qui vont creuser, ou des personnes qui pourraient mettre un parasol dans le sable sans se rendre compte qu'il y a un nid et le détruire », explique Cathy Cesarini. Mais ces mesures s'avéreront toutefois bien insuffisantes si la ponte intervient trop tardivement. « En octobre la mer monte et peut détruire les nids qui ne sont pas assez hauts sur la plage. Et puis la température de l'eau et du sable n'est plus assez clémente pour les tortues », détaille la spécialiste en précisant de surcroît que la température joue un grand rôle pour définir le sexe-ratio : « Si l'œuf est plus au chaud, ce sera une femelle, s'il est plus au froid ce sera un mâle ». De facto, si la place dans le nid compte habituellement beaucoup pour jouer sur ces différences de températures, une ponte trop tardive pourrait amener uniquement à des naissances de mâles. Mais même parmi les œufs qui finiront par éclore, très peu de petites tortues atteindront l'âge adulte. Certaines ne parviendront en effet jamais à atteindre la mer, d'autres s'y feront dévorer par les multiples prédateurs qui les y attendent, et d'autres encore ne survivront pas aux multiples dangers qui les guettent comme les collisions avec les bateaux, les interactions avec la pêche ou encore la pollution. Une vie emplie de dangers à laquelle seules les caouannes adultes résisteront. Auquel cas ce reptile pourra vivre très longtemps et peser jusqu'à 135 kg. ■

Manon PERELLI

FESTIVAL

Les Médiévales de Levie

Depuis 2011, le village de Levie est le théâtre d'un événement qui invite à découvrir ou approfondir sa connaissance de la Corse médiévale mais qui offre aussi un panorama assez réjouissant des diverses visions du Moyen Âge revisité à la sauce fantasy. La rigueur historique de certaines expositions (par exemple sur les blasons corses de la fin du Moyen Âge) mais aussi de conférences, y côtoie en effet le merveilleux, avec des animations où sorciers, mages, dragons (il y en aura bel et bien un, Daïron, long de près de quatre mètres, accompagné de ses fidèles gardiens), et autres créatures fabuleuses de l'univers médiéval fantastique tiennent la vedette. Une combinaison gagnante puisque les Médiévales de Levie attirent chaque année entre 7000 et 8000 visiteurs. Au programme de ces trois jours, des défilés et parades (avec cette année, pour la première fois, la participation de la troupe des lanceurs de drapeaux d'Arezzo association particulièrement liée à la Joute du Sarrasin (*Giostra del Saracino*), évocation historique organisée deux fois par an dans la ville toscane d'Arezzo), des spectacles, des reconstitutions de combats à l'épée, du théâtre de rue, des expositions, des ateliers, des démonstrations (notamment cette année le lancer de haches), des bivouacs et un marché d'artisans. Comme chaque année, le village étant totalement fermé à la circulation, un service de navettes est mis en place pour les visiteurs, qui peuvent également louer des costumes sur place.

Du 1^{er} au 3 septembre 2023. Levie. www.mediavalesdelevie.com & www.facebook.com/medievaldelevie/



OPÉRA

Les Indes galantes

Créé en 1735 au Théâtre du Palais Royal, *Les Indes galantes* est la deuxième composition de Rameau pour la scène et le tout premier de ses opéras-ballets. Dans un prologue, Hébé, déesse de la Jeunesse, invite aux plaisirs de l'amour des jeunes gens de quatre nations (France, Espagne, Italie et Pologne). Mais, exhortés par Bellone, sœur de Mars et déesse des batailles, les jeunes gens délaissent ces plaisirs pour aller rechercher la gloire dans les combats. Cupidon, dieu de l'Amour envoie alors ses traits vers les rivages éloignés de ces pays alors rangés pêle-mêle dans une appellation fourre-tout et très approximative aux yeux de nos contemporains : «les Indes». S'ensuivent quatre petites histoires ayant successivement pour toile de fond la Turquie, le Pérou, la Perse et l'Amérique du Nord. Mais cet éblouissant divertissement baroque témoigne également du regard ambigu que l'Européen du Siècle des Lumières posait sur l'autre... En 2017, le réalisateur et metteur en scène Clément Cogitore avait signé un film très remarqué en adaptant un extrait des *Indes galantes* (la fameuse *Danse du grand calumet de la paix*) avec le concours de danseurs de krump, une danse urbaine née dans le ghetto de Los Angeles au début des années 2000. Puis en 2019, en collaboration avec la chorégraphe Bintou Dembélé, il signait pour l'Opéra Bastille une mise en scène de l'intégralité de l'opéra-ballet de Rameau, faisant dialoguer chant lyrique et danses urbaines avec le concours de 30 danseurs de hip-hop, krump, break, vogueing... Coproduite par l'Opéra national de Paris, ARTE France, Telmondis et Mezzo, avec le soutien du CNC et de la Fondation Orange, une captation de cette version est proposée sur écran géant. Entrée libre.

Le 2 septembre 2023, 21h. Parvis de l'Espace Jean-Paul de Rocca Serra, Porto-Vecchio. <https://www.portivechju.corsica/evenement/opera-det-les-indes-galantes/>



MUSIQUE

Telli Turnalar

L'ensemble Telli Turnalar est composé de quatre musiciennes et chanteuses : Eléonore Fourniau, Cangül Kanat, Gülay Hacer Toruk et Petra Nachtmanova. Deux européennes ayant vécu en Turquie et deux musiciennes d'origine anatolienne ayant grandi en France qui ont en commun l'amour des musiques populaires d'Anatolie. Que ce soit celle des aşık, ces troubadours-poètes qui expriment les sentiments et révoltes du peuple; celle des Alévis pour qui le saz (luth anatolien) est un instrument sacré, mais aussi les uzun hava, complaintes au rythme libre, ou encore les airs de danse. Le projet de Telli Turnalar est de proposer une expression au féminin de ces chants d'Anatolie, dans leur diversité culturelle et linguistique, avec un répertoire qui puise dans le patrimoine turc, kurde, zaza, arménien, laze... Les quatre interprètes chantent à la manière des aşık des chants qui s'expriment haut et fort, sans crainte. Les cordes des instruments comme de la voix vibrent à l'intensité de ces poèmes. Chaque voix, avec son timbre particulier, est tour à tour soliste ou pièce d'une architecture faite de polyphonie et d'arrangements subtils incluant les saz, les percussions et la vielle à roue. Parfois encore, elles résonnent à l'unisson pour porter paroles et émotions au firmament. L'ensemble cherche ainsi à faire entendre la voix trop souvent inaudible des femmes, dont les souffrances transparaissent dans plusieurs de ces chants. Elles chantent également les liturgies d'Orient des différentes confessions présentes en Anatolie à travers notamment les textes de grands poètes mystiques anciens ou contemporains. Ce concert clôture leur résidence de création au Centre national de création musicale Voce. Entrée libre.

Le 7 septembre 2023, 21h. Auditorium de Pigna. www.voce.corsica





LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

HISTOIRE, LINGUISTIQUE, GÉNÉTIQUE

ANCU INTÈMPI LANDANI, C'ERA DIGHJÀ UN GHJIRATOGHJU



Les chroniques historiques anciennes fournissent aux linguistes des données précieuses pour la linguistique. C'est souvent grâce au travail des historiens [commentaires, éditions, rééditions, traductions, publications d'index] que les linguistes peuvent trouver des attestations permettant de reconstituer des états de langues anciens. Cependant la perspective adoptée par les historiens fait que les formes linguistiques transcrites font trop souvent l'objet de «normalisations» aboutissant à des textes qui perdent une partie de leur valeur de témoignage linguistique. La nécessité de respecter le texte a été soulignée par certains auteurs qui ont mis en garde sur le fait que «*la tentation toute moderne des simplifications inconsidérées entraînerait de graves erreurs*» [R. Emmanuelli 1973].

Dans le domaine corse les variantes sont parfois scrupuleusement notées, par exemple: Caponighellus ou Capiniellus [A. Franzini 2005], et à côté de Bastelica [toponyme et nom

de famille] Basterica, Basterga. Mais il arrive que certaines de ces formes n'apparaissent que dans le texte et pas dans l'index, ou que l'index mentionne la seule forme [aujourd'hui] officielle. Les variantes, précieuses pour les linguistes, sont trop souvent ignorées de certains historiens. Ces derniers rendent des services immenses à la recherche en sauvant de l'oubli certains documents, au prix d'un travail considérable. Le fait de publier un document, y compris en le traduisant ou en le résumant, fait toujours progresser les connaissances: mais le «respect du texte» est essentiel. On peut déplorer certaines incohérences, notamment lorsque les noms propres sont traduits ou adaptés de manière approximative: la mention dans la même phrase de «*Francesco Maria de la Rovère*» et «*Giovanni de Médicis*» produit un effet curieux [les accents notamment sont surprenants, à moins qu'il ne s'agisse de «coquilles»]. De même peut-on regretter que des personnages historiques, à la même époque et dans la même

Aucune langue ne vivant en vase clos, les langues «pures» n'existent pas plus que les races pures. Si on compare les différentes langues qui se sont développées sur le territoire autrefois dominé par la langue des Romains, on y trouve à la fois des points communs et des spécificités.

société, soient répertoriés dans le même ouvrage de manière disparate, avec un prénom français, toscan, ou corse, sans raison apparente. Il faut évidemment concilier la cohérence indispensable qu'on est en droit d'attendre des chercheurs, ainsi que l'usage linguistique, rarement uniforme, quelle que soit l'époque. Aucune langue ne vivant en vase clos, les langues «pures» n'existent pas plus que les races pures. Si on compare les différentes langues qui se sont développées sur le territoire autrefois dominé par la langue des Romains, on y trouve à la fois des points communs et des spécificités. On a dit [mais c'est vrai à notre avis de toutes les langues romanes] que l'originalité du corse est d'être fait d'éléments multiples et divers, qu'on pourrait retrouver ailleurs, mais jamais tous ensemble réunis sur le même «*manteau d'Arlequin*» selon l'expression du sociolinguiste JB. Marcellesi. Le latin, lui-même influencé par le grec, a influencé les langues [romanes et autres] qui se sont influencées entre elles. Cela produit un capharnaüm joyeux et multicolore, qui fonctionne comme par miracle! Plagiats, innovations et bricolages se retrouvent dans le code oral et écrit de toutes les langues du monde. Selon certains livres sacrés, tous les hommes parlaient à l'origine une seule et même langue, avant que ne s'abatte sur eux la malédiction de la Tour de Babel. Pour les punir d'avoir osé défier sa puissance en construisant une tour qui devait s'élever jusqu'aux cieux, Dieu multiplia les langues, les humains ne se comprirent plus et se dispersèrent sur la terre. À une époque où la biodiversité est considérée comme un bien précieux, il serait illogique de voir la diversité culturelle et linguistique comme une malédiction.

Dans l'histoire, la «route toscane» vers la Corse a certainement joué un rôle capital (les déplacements d'animaux et d'hommes sont plausibles depuis près d'un million d'années). Cependant, la société insulaire s'est construite et développée «*au coeur d'échanges organisés selon les quatre points cardinaux*». En effet, depuis toujours pourrait-on dire, la Corse [et sa voisine la Sardaigne] «*ne sont pas isolées mais inscrites dans une géographie internationale où l'Italie, au nord et à l'est, et l'Afrique, au sud et à l'ouest, ont joué un rôle essentiel*» [Arrighi & Jehasse 2008]. Dépassant les limites de «*la proche géographie de la Tyrrhénienne*», les auteurs cités s'efforcent de prendre en compte le rôle des «*puissances successives, animées par des choix stratégiques, et qui à chaque fois ont détruit et apporté dans une société qui a su conserver des traits spécifiques dans son fonctionnement et ses rythmes*».

La récente *Histoire de la Corse et des Corses* rejoint par certains aspects la «*Théorie de la Continuité*» [M. Alinei, *continuitas.org*]. Qu'il s'agisse de l'Europe ou de la Corse, les promoteurs de cette théorie estiment qu'il faut parler non pas de substitution totale de populations et de langues, mais d'une «*hybridation*», le mélange et le métissage aboutissant toujours à des entités spécifiques distinctes. Concernant la Corse en particulier, on considère qu'il est proprement «*ridicule*» de considérer les traits linguistiques et culturels insulaires comme le produit exclusif de la toscanisation médiévale. Les échanges [«*tous azimuts*»] existent depuis bien plus longtemps, et sont une constante, avant, pendant

et après la domination toscane du Moyen-Âge tardif.

Aujourd'hui, la Corse a environ 300 000 habitants. Puisque l'île a été peuplée de manière stable à une époque relativement récente [quelques dizaines de milliers d'années], d'où viennent ses habitants? Quelques jalons apportent un éclairage partiel: la «*dame de Bonifacio*», premier squelette humain découvert dans l'île par les archéologues [Lanfranchi & Weiss], a un âge respectable [10 000 ans environ] mais n'a pas encore livré tous ses secrets. À son époque la Corse et la Sardaigne, depuis 20 000 ans géologiquement réunies en un seul bloc, viennent d'être séparées par un étroit bras de mer, pendant quelque temps encore franchissable par le chapelet d'îles corso-sardes. Depuis leur formation qui date d'une quarantaine de millions d'années, les deux îles ont été beaucoup plus proches du continent. On estime que les premiers déplacements ont pu emprunter la «*route toscane*» au Nord et à l'Est. Mais outre le rôle de l'Italie, il convient de prendre en compte celui de l'Orient par le «*pont sicilien*», ainsi que celui de l'Afrique au Sud et à l'Ouest. Bref un ensemble corso-sarde «*ouvert*» tous azimuts. La Corse a été définie comme «*l'île des émigrés*» [F. Braudel] et, aussi loin qu'on puisse remonter dans le temps, elle est caractérisée par l'hétérogénéité de sa population même si elle a connu au cours de son histoire de longues périodes d'isolement.

La question a été récemment explorée avec des méthodes phylogénétiques, notamment par des biologistes des universités de Corse et de Sardaigne [L. Varesi 1996: *persee.fr*]. Comme pour les arbres généalogiques des familles, on s'efforce de construire l'arbre phylogénétique des espèces et des populations. Avec différents instruments [marqueurs génétiques, groupes sanguins, séquences d'ADN...] plusieurs études de ce type ont visé des populations diverses, notamment méditerranéennes. Quant aux groupes corses étudiés, on note que leur «*patrimoine génétique*» se démarque des autres populations du pourtour méditerranéen, et que leurs «*voisins génétiques*» les plus proches sont les Sardes, les Gitans et les Basques. La paléontologie avait déjà mis en rapport la présence humaine en Corse [et en Sardaigne] avec des migrations originaires d'un arc qui va du Nord de la péninsule ibérique à la Provence et à la Ligurie. D'autres études ont mis en relief à la fois les affinités entre Corse et Sardaigne, et une «*distance génétique*» élevée avec la Toscane et la Ligurie [voir notamment les contributions sur la «*structure génétique des populations*» in «*Congrès Environnement et Identité en Méditerranée*» [2000] Université de Corse]. Les échanges historiquement prouvés entre Corse d'une part, Toscane et Ligurie d'autre part ont été conséquents et significatifs du point de vue culturel, surtout à l'époque médiévale. Ils n'ont apparemment pas laissé de traces dans la structure génétique des insulaires, ce qui montrerait qu'il n'y a pas forcément de corrélation entre relations historiques et affinité génétique. C'est pour cette raison notamment que l'étude des noms de famille, qui sont un marqueur culturel et non pas génétique [en Europe ils sont de formation récente], a un intérêt limité si l'on veut remonter à des époques plus reculées et génétiquement significatives. ■

CARNETS DE BORD

LES REVENANTS, LE TONTON FLINGUEUR ET L'OMNIPRÉSIDENT

par Béatrice HOUCHARD



Au cinéma, ce serait *Retour vers le futur*. En littérature, *Vingt ans après*, ou quasiment. Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal, les deux finalistes de l'élection présidentielle de 2007, sont toujours là, et plus que jamais. Nicolas Sarkozy avec un nouveau livre, *Le temps des combats* [Ed Fayard, 28 euros]; Ségolène Royal pour un énième et improbable come-back.

Ne les regardons pas de trop haut: en 2007, ils nous avaient offert une campagne présidentielle pour laquelle l'opinion s'était passionnée, tant l'un et l'autre suscitaient d'enthousiasme et/ou de rejet. En plein règne du clivage droite/gauche, ils avaient permis aux électeurs de vraiment voter « pour » et pas de se contenter d'un « contre » qui a dominé en 2017, 2022 et même un peu en 2012 lors de l'élection de François Hollande.

Le JDD nouvelle manière nous avait mis la puce à l'oreille début août en lançant l'idée que la gauche « s'arrachait » Ségolène Royal. La réalité est autre: l'ancienne candidate socialiste, déçue par Emmanuel Macron, tout à coup fascinée par Jean-Luc Mélenchon, tente désespérément de revenir sur le devant de la scène. La France insoumise, qui souhaite une liste d'union de la gauche aux élections européennes du 9 juin 2024, va donc utiliser « Ségolène » contre les socialistes, les communistes et les écologistes, qui veulent aller aux élections en ordre dispersé.

Elle est comme ça, Ségolène Royal. Jamais vaincue, jamais partie. Battue en 2007, elle en appelait à « d'autres victoires ». Éjectée par la porte par ses amis du PS, qui n'ont pas voulu d'elle aux dernières législatives, elle revient par la fenêtre médiatique, pour qui elle a toujours été une « bonne cliente », quitte à verser dans les thèses complotistes à la première occasion.

Sans doute a-t-elle quelques revanches à prendre, d'ordre politique et personnel: la rupture avec François Hollande, le manque d'empressement du parti pour soutenir sa candidature présidentielle, sans oublier le très probable vol dont elle a été victime quand Martine Aubry est devenue première secrétaire du PS en 2008, alors que c'est elle qui avait probablement gagné. On peut la comprendre. Mais quand on a re-

cueilli près de 17 millions de voix en 2007 [46,94 % au second tour] avec une énorme participation [84 %], est-il bien raisonnable de finir comme chroniqueuse de Cyril Hanouna, dans une émission qui donne des haut-le-cœur? Les mauvaises langues avancent qu'elle a besoin d'argent. C'est mesquin. Elle a besoin d'exister, de prendre la lumière, ne se résolvant pas à être une « ancienne » quelque chose. Alors elle fait don de sa personne à la gauche, pour conduire une liste unique à laquelle pas grand monde ne croit.

« J'DISPERSE, J'VENTILE »

Nicolas Sarkozy, c'est autre chose. Quand il ne se débat pas dans ses démêlés judiciaires, il écrit. *Le temps des combats* est, comme ses précédents ouvrages, intéressant et vivant, bien que fort long [527 pages]. On croit l'entendre parler en le lisant, preuve qu'il est bien le seul maître à bord de son livre. La sortie de l'ouvrage lui donne l'occasion d'être partout dans la presse écrite, les radios et les chaînes de télévision et de répondre à une sèche polémique sur les relations de la France avec la Russie. Lui non plus ne peut se contenter d'être un « ancien » Président de la République, même si ses ambitions politiques ont été réduites à néant par sa défaite à la primaire de 2017 et par ses procès passés et à venir.

Entre le récit d'un G20 et celui du moment où Carla Sarkozy perdit les eaux avant la naissance de leur fille Giulia, Sarkozy revisite son quinquennat, avec parfois des épisodes qui étaient déjà dans son précédent livre, *Le temps des tempêtes*. Il livre aussi une galerie de portraits moins subtils que ceux qu'il avait par exemple réservés, dans le passé, à Simone Veil ou Philippe Séguin. Cette fois, il a pris son cher Kärcher. Passe encore qu'il juge sévèrement Barack Obama, pour lequel la postérité ne sera peut-être pas tendre. Mais à quoi bon griffer Jean-François Copé, François Fillon, François Bayou et Rama Yade? Même ses amis Isabelle et Patrick Balkany ont droit à une pique peu sympathique, Sarkozy évoquant leur « *habitude à parler d'abord, à réfléchir ensuite* »... Seuls s'en sortent bien Xavier Bertrand couvert d'éloges, Roselyne Bachelot et, bien sûr, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, en qui Nicolas Sarkozy se reconnaît.



De g. à d. illustration ICN • D'après photo Marie-Lan Nguyen _ Wikimedia Commons •
d'après photo DR

Bref, il « disperse » et « ventile » comme dans un remake des *Tontons flingueurs*, ce qui nuit à la hauteur de ces mémoires. Et quel manque d'élégance que d'aller égratigner Jacques Chirac en disant notamment qu'il avait « *assez peu pris à part à la rédaction du deuxième tome de ses souvenirs* » ! On le savait. Jacques Chirac est mort, Nicolas Sarkozy a été Président de la République, il y a prescription. Comme « Ségol », « Sarko » a de vieux comptes à régler et de vieilles rancœurs mal cicatrisées. Il y a un peu de tristesse dans tout cela.

LIRE, ÉCRIRE ET COMPTER

Emmanuel Macron élargit le « domaine réservé » du Président de la République. Traditionnellement, on pensait que ce domaine réservé, qui ne figure pas dans la Constitution mais existe dans la pratique de la 5^e République, concernait les affaires étrangères et la défense. Ainsi, lorsqu'il y a cohabitation [c'est arrivé en 1986-1988, 1993-1995 et 1997-2002], le président garde la haute main sur les affaires les plus sensibles. C'est normal. Dans l'interview très intéressante qu'il a donnée au *Point*, et dont deux pages sur quinze sont consacrées à l'école, Emmanuel Macron va plus loin et déclare : « *Compte-tenu des enjeux, l'éducation fait partie du domaine réservé du président* », et ajoutant même l'éducation aux sujets « régaliens » que sont l'armée, la justice et la police. Très étrange déclaration, qui renvoie les ministres de l'Éducation à un tout petit strapontin au Conseil des ministres. On n'a toujours pas compris la logique qui a consisté à nommer ministres Jean-Michel Blanquer, puis Pap Ndiaye (son exact contraire) et enfin Gabriel Attal, l'étoile montante du gouvernement, plus proche du premier que du second. Que dit Emmanuel Macron de l'école, enfonçant au passage quelques portes ouvertes ? Que les enfants doivent y apprendre à « lire, écrire, compter et se comporter », qu'« *il faut cesser d'envoyer en sixième les 20 % des élèves qui ne savent pas lire, écrire et compter* », que « *tout le monde n'a pas vocation à entrer à l'Université* » et que « *dans les communes les plus en difficulté, les inégalités se recréent le soir, le week-end et pendant les vacances* ».

Face à ce dernier fléau, identifié depuis des lustres, notam-

ment par les maires, Emmanuel Macron a trouvé une réponse : il faudrait faire rentrer les élèves en difficulté dès le 20 août. Outre que dix jours de remise à niveau ne sauraient réparer une année de retard, est-il bien judicieux de montrer du doigt les « mauvais » élèves pendant que les « bons » continueraient leurs vacances ?

Le président déroule un programme. Il annonce que l'Histoire doit être enseignée chronologiquement (les profs se récrient : c'est déjà le cas !) et que le cours d'instruction civique doit donner lieu chaque semaine à la lecture et à un débat sur « *un grand texte fondamental sur nos valeurs* ». Mais il lance ses propositions quelques jours avant la conférence de presse de rentrée du nouveau ministre, qui n'était peut-être même pas au courant [c'est déjà arrivé, avec d'autres présidents et sur d'autres sujets !]

Après les idées lancées dans *Le Point*, l'entourage d'Emmanuel Macron a fait fuiter auprès de la presse que le bac version Blanquer, avec des épreuves en mars, avait vécu. On va revenir au bon vieux mois de juin. Là encore, au-delà du débat de fond, ne pouvait-on pas laisser le ministre l'annoncer lui-même ? Comment veut-on qu'il ait quelque autorité en face des syndicats d'enseignants ou des représentants des parents d'élèves, si ceux-ci savent que tout se décide à l'Élysée ? Enfin, à partir du sujet scolaire, Emmanuel Macron résume son ambition : « *Pourquoi je parle autant de l'école ? Parce que c'est le cœur de la bataille que l'on doit mener, parce que c'est à partir de là que nous rebâtissons la France* ». Le Président de la République n'utilise pas le mot « rebâtir » qu'à propos de l'école. C'est même une idée qui traverse toute son interview au *Point*, et qu'il résume ainsi : « *Nous avons pour objectif de prendre des décisions pour renforcer l'indépendance de notre pays et de rebâtir notre nation et tout ce qui la tient : la famille, l'école, le service national universel, la transmission de notre culture, notre langue, la régulation des écrans. Mais aussi notre organisation de nos institutions dans tous les territoires* ». « Rebâtir » la France, répète Emmanuel Macron, comme on rebâtit la cathédrale Notre-Dame de Paris. Comme si la France elle aussi avait pris feu un soir de printemps. Mais au fait, cet incendie, il date de quand ? ■

MUSEU DI A CORSICA
— CORTI —

CARTO

geografia

LA CORSE
EN CARTES
1520-1900

MOSTRA

29/07/2023

>31/01/2024

www.museudiacorsica.corsica

04.95.45.25.45

museudiacorsica@isola.corsica

